

**ÉCOLE**  
**ÉCOLE**



**Pour les associations**



## LA COMMUNE

La commune des Rousses souhaite accompagner les associations très actives sur son territoire à agir de manière éco-responsable et à minimiser leur impact environnemental dans leur fonctionnement interne tout au long de l'année ou dans les manifestations régulières ou ponctuelles.

## LES ASSOCIATIONS

Chaque association peut exprimer clairement son intention d'inscrire son action et son fonctionnement dans une optique de développement durable, communiquer sur ce point et **désigner en son sein un membre ou une équipe en charge de cet engagement.**



**La production et  
la gestion des déchets**



**Les ressources et  
l'énergie**



**La communication**



**La protection du milieu  
naturel**

# LES DÉCHETS

## LE TRI

Anticiper le tri des déchets sur les lieux de pratique :

- dans le fonctionnement tout au long de l'année
- dans les manifestations extraordinaires.



Désigner une personne ou une équipe responsable, identifier les points de collecte et de tri, assurer l'information et le suivi des déchets triés.

## LE NETTOYAGE

Prévoir **des cendriers** et le nettoyage du site : buvettes, rassemblements, etc...

Désigner une personne ou une équipe responsable.



## LE GASPILLAGE

Évaluer les besoins en amont pour éviter les gaspillages et les suremballages ; **éviter les produits jetables au profit des produits réutilisables.**



Responsabiliser aux économies d'énergie dans le fonctionnement habituel dans les salles municipales : eau, lumières, matériel informatique, optimiser le chauffage, particulièrement en quittant les lieux de réunion ou d'activités.

Concevoir les manifestations dans le contexte des économies des ressources et de l'énergie : éclairage, chauffage. **Sensibiliser aux économies dans les locaux mis à disposition lors des manifestations.**

**Favoriser le développement local** à travers les partenariats et les achats : circuits courts de distribution.

**LES**  
**RESSOURCES**

# LA COMMUNICATION

Prendre l'attache de la commune pour s'assurer des possibilités d'affichage ou d'utilisation du mobilier urbain : **pas d'affichages ou de calicots "sauvages", pas d'affiches collées sur les candélabres.**

Se renseigner auprès de la CCSR qui gère les règles d'affichage via le Règlement Local de Publicité Intercommunal.

Bannir les objets promotionnels fabriqués dans des conditions sociales et environnementales douteuses souvent lointaines.

Dématérialiser les outils de communication afin d'éviter les encrages et l'impression.

Cependant, on connaît maintenant l'impact environnemental du numérique.

Limiter les tirages papier en évaluant au plus juste le nombre d'exemplaires et en les diffusant raisonnablement. Utiliser du papier d'origine certifiée.

## LES NUISANCES

- Respecter le site choisi, ses habitants et son environnement,
- Identifier les éventuelles nuisances causées par la manifestation et agir pour les supprimer (stationnement gênant, circulation excessive : va-et-vient de véhicules),
- Veiller au niveau sonore.



## LE SITE

Pour le choix de l'emplacement de la manifestation, il est important de favoriser un site qui ne présente pas de sensibilité écologique particulière.



LE MILIEU  
NATUREL



**LES  
ROUSSES**  
HAUT-JURA  
Village et hameaux